



Nations Unies

Comité d'experts de l'administration publique

**Rapport sur les travaux
de la dix-neuvième session
(13-28 mai 2020)**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2020
Supplément n° 24



Comité d'experts de l'administration publique

**Rapport sur les travaux
de la dix-neuvième session
(13-28 mai 2020)**



Nations Unies • New York, 2020

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Résumé

Le Comité d'experts de l'administration publique a tenu sa dix-neuvième session par voie de consultations écrites et de réunions informelles organisées les 13, 15, 18, 21, 27 et 28 mai 2020 au moyen d'une plateforme virtuelle. La session avait pour thème général « Promotion d'une gouvernance efficace et de la réforme des institutions aux fins de l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable », en particulier dans le contexte de la réponse à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et du relèvement.

L'un des messages clefs du Comité est que de nombreux pays pourraient ne pas être prêts à réaliser les objectifs à l'échelle et à la vitesse souhaitées en raison d'une sous-évaluation générale du secteur public dans les théories économiques des dernières décennies et d'un mépris de la contribution que le secteur pourrait apporter à la société lorsqu'il dispose des capacités adéquates et des compétences et mentalités appropriées. La lutte contre la corruption reste également une condition préalable essentielle à une gouvernance efficace aux fins de l'accélération de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Comité a constaté que la pandémie avait mis au jour les risques et les vulnérabilités qui pèsent sur les gouvernements : impréparation aux crises, insuffisances des infrastructures et des investissements publics (y compris dans les systèmes de santé), déséquilibres du développement économique et social. La réalisation des objectifs pourrait être freinée par la pandémie, en particulier dans les situations où la sensibilisation à ces objectifs fait défaut. La pandémie a mis encore plus en évidence les inégalités sociales, les groupes vulnérables et ceux qui sont le plus à la traîne étant les plus touchés, notamment en ce qui concerne l'emploi et la protection sociale.

Le Comité a recommandé que des mesures soient prises pour reconnaître les travailleurs essentiels du secteur public, renforcer les capacités du secteur public à réaliser les objectifs, investir dans le personnel du secteur public de demain, étendre l'utilisation des technologies numériques et réduire la fracture numérique. Il a souligné qu'il importait de renforcer les capacités des institutions publiques et de rétablir des institutions crédibles de gouvernance et d'administration publique dans les pays touchés par un conflit.

Un autre message clef du Comité est que les gouvernements ne devraient pas se contenter de revenir aux procédures et aux cultures institutionnelles préexistantes dans le cadre de la réponse à la pandémie et de la planification du relèvement. La pandémie offre une occasion privilégiée de réinventer le rôle des institutions et de l'élaboration des politiques, de promouvoir de nouvelles normes de gouvernance et de passer des pratiques passées à des solutions transformatrices qui renforcent la résilience et accélèrent l'action visant à atteindre les objectifs. Grâce à des actions audacieuses, des changements transformateurs sont possibles à une échelle et à une vitesse bien supérieures à ce que l'on pouvait imaginer auparavant.

Le Comité a noté que les principes de gouvernance efficace au service du développement durable avaient été mis à l'épreuve et avaient permis de guider l'analyse de problèmes complexes de gouvernance et la mise en place d'institutions solides en vue de réaliser la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, à tous les niveaux, dans les pays développés comme dans les pays en développement.

Le Comité a également souligné qu'il était possible d'accélérer la réalisation des objectifs en les intégrant dans les budgets nationaux et infranationaux et en mettant ces derniers effectivement en œuvre. Toutefois, la budgétisation en faveur des objectifs n'en est encore qu'à ses débuts dans la plupart des pays. Les difficultés sont exacerbées par le fait que les citoyens n'ont guère la possibilité de participer à l'établissement du budget et par le fait que les institutions de contrôle n'ont guère les moyens de vérifier efficacement l'exécution du budget.

Le Comité a réaffirmé que les pouvoirs publics infranationaux avaient un rôle important à jouer dans la réalisation des objectifs. Comme en témoigne la lutte actuellement menée contre la pandémie, les pouvoirs publics aux niveaux des États fédérés, des provinces ou des municipalités se trouvent souvent en première ligne dans la réalisation des objectifs. Il faut redoubler d'efforts pour renforcer les finances et la gestion financière des collectivités locales à cette fin, notamment par un effort mondial concerté visant à faire face aux graves difficultés budgétaires et aux risques financiers que connaissent actuellement les pouvoirs publics au niveau infranational.

Le Comité a adopté un projet de résolution et un projet de décision devant être soumis à l'examen du Conseil économique et social. Il a également réaffirmé sa contribution au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2020 en ce qui concerne la promotion d'une gouvernance efficace et de la réforme des institutions aux fins de l'accélération de la réalisation des objectifs.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention	6
A. Projet de résolution recommandé pour adoption par le Conseil économique et social . . .	6
B. Projet de décision recommandé pour adoption par le Conseil économique et social	10
C. Contribution du Comité au forum politique de haut niveau pour le développement durable	10
II. Organisation de la session	12
A. Travaux de la session	12
B. Agenda	12
C. Élection du Bureau	13
III. Promotion d'une gouvernance efficace et de la réforme des institutions aux fins de l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable	14
A. Personnel de l'administration et du secteur public à l'avenir	14
B. Mise en pratique des principes de gouvernance efficace et examen des résultats	17
C. Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives et assurer l'accès de tous à la justice .	19
D. Budgétisation en faveur des objectifs de développement durable	22
E. Formation et sensibilisation du public aux objectifs de développement durable	26
IV. Futurs travaux du Comité	29
Annexe I	
Liste des documents	30
Annexe II	
Correspondance et réunions virtuelles informelles tenues au cours de la dix-neuvième session	31

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de résolution recommandé pour adoption par le Conseil économique et social

1. Le Comité d'experts de l'administration publique recommande au Conseil économique et social d'examiner et d'adopter le projet de résolution ci-après :

Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa dix-neuvième session

Le Conseil économique et social,

Rappelant ses résolutions [2018/12](#) du 2 juillet 2018 et [2019/26](#) du 23 juillet 2019 ainsi que ses autres résolutions relatives à l'administration publique et au développement, dans lesquelles il soulignait que les services aux citoyens devraient être au centre de la transformation de l'administration publique et réaffirmait que les fondements du développement durable à tous les niveaux sont notamment la gouvernance transparente, participative et responsable, et une administration publique professionnelle, intègre, réceptive et informatisée,

Réaffirmant la résolution [70/1](#) de l'Assemblée générale en date du 25 septembre 2015 intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 »,

Réaffirmant également la résolution [69/313](#) de l'Assemblée générale en date du 27 juillet 2015 relative au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement,

Réaffirmant en outre les dispositions du document final intitulé « Nouveau Programme pour les villes », adopté à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui s'est tenue à Quito du 17 au 20 octobre 2016¹,

Rappelant la résolution [69/327](#) de l'Assemblée générale en date du 14 septembre 2015, dans laquelle l'Assemblée a réaffirmé que la liberté, les droits de l'homme, la souveraineté nationale, la bonne gouvernance, l'état de droit, la paix et la sécurité, la lutte contre la corruption sous toutes ses formes et à tous les niveaux et la création, aux échelons infranational, national et international, d'institutions démocratiques efficaces, comptables de leurs actes et ouvertes jouent un rôle essentiel dans la mise en place de services publics ouverts à tous et responsables pour le développement durable,

Se référant à la Convention des Nations Unies contre la corruption², entrée en vigueur le 14 décembre 2005,

Rappelant la résolution [74/197](#) de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2019, dans laquelle l'Assemblée a considéré qu'il fallait tirer parti des possibilités offertes par les technologies de l'information et des communications en tant que facteurs essentiels du développement durable et combler le fossé numérique, et

¹ Résolution [71/256](#) de l'Assemblée générale, annexe.

² Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2349, n° 42146.

souligné que, lors de l'application du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, il fallait accorder l'attention voulue au renforcement des capacités afin que les technologies de l'information et des communications puissent être utilisées de façon productive,

Rappelant également la résolution 69/228 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2014, intitulée « Promouvoir et favoriser l'efficacité, le respect du principe de responsabilité, l'efficacité et la transparence dans les administrations publiques en renforçant les institutions supérieures de contrôle des finances publiques », dans laquelle l'Assemblée a insisté sur le rôle déterminant que des administrations publiques efficaces, respectueuses du principe de responsabilité, efficaces et transparentes ont à jouer dans la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international,

Rappelant en outre la résolution 74/236 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2019 sur la mise en valeur des ressources humaines,

Se référant à la résolution 74/270 de l'Assemblée générale en date du 2 avril 2020, dans laquelle l'Assemblée a constaté les conséquences sans précédent de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), notamment la perturbation grave des sociétés et des économies ainsi que des voyages et des échanges internationaux, et son impact dévastateur sur les moyens d'existence des populations, et a réaffirmé son plein attachement à la décennie d'action et de réalisations en faveur des objectifs de développement durable,

Appréciant le rôle du Comité d'experts de l'administration publique pour ce qui est de lui prêter conseil sur les politiques et les programmes à adopter quant aux questions liées à la gouvernance et à l'administration publique, ainsi que la pertinence des travaux du Comité au regard de l'exécution et du suivi du Programme 2030,

1. *Prend note* du rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa dix-neuvième session³, et le remercie du travail accompli au regard de son propre thème de 2020 et de celui du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2020, à savoir la mise en place d'institutions efficaces, responsables et inclusives, notamment la promotion d'une gouvernance efficace et de la réforme des institutions aux fins de l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable ;

2. *Invite* le Comité à continuer de placer le Programme de développement durable à l'horizon 2030⁴ au cœur de ses travaux et de lui prêter avis quant aux moyens par lesquels les administrations publiques peuvent appuyer la réalisation des objectifs de développement durable et l'examen des progrès accomplis à cet égard ;

3. *Se félicite* de la contribution du Comité au forum politique de haut niveau, et réaffirme que la volonté de veiller à ce que nul ne soit laissé pour compte devrait être un principe fondamental de l'administration publique ;

Promotion d'une gouvernance efficace et de la réforme des institutions aux fins de l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable

4. *Réaffirme* que les institutions jouent un rôle essentiel dans la réalisation de tous les objectifs et cibles de développement durable, invite les institutions à trouver des moyens plus créatifs, souples et intégrés d'y parvenir, et note qu'il n'est pas indispensable de créer de nouvelles institutions pour mettre en œuvre les objectifs ;

³ Documents officiels du Conseil économique et social, 2020, Supplément n° 24 (E/2020/44).

⁴ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

5. *Rappelle* qu'il importe de mettre en œuvre rapidement le Programme 2030, et demande instamment aux gouvernements de remédier aux faiblesses structurelles et procédurales des institutions à tous les niveaux, qui sont susceptibles d'entraver la réalisation des objectifs et cibles de développement durable, et d'engager des réformes politiques audacieuses en vue d'accélérer la réalisation de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable ;

6. *Souligne* que, pour réaliser les objectifs de développement durable, veiller à ce que nul ne soit laissé pour compte et atténuer les répercussions sociales, économiques et financières de la pandémie de COVID-19 sur toutes les sociétés, il faut s'attaquer aux profondes inégalités qui existent dans de nombreux pays, ce qui peut exiger des institutions à tous les niveaux qu'elles jouent un plus grand rôle dans la promotion et l'application de lois et politiques non discriminatoires, notamment par des programmes de redistribution et de protection sociale plus efficaces, des systèmes fiscaux et administratifs efficaces, et des mesures spéciales pour éliminer toutes les formes de discrimination et leurs effets négatifs combinés, en particulier sur les plus pauvres et les plus vulnérables ;

7. *Se félicite* de l'utilisation accrue des technologies numériques dans la prestation des services publics en réponse à la pandémie, et préconise d'accélérer considérablement les efforts faits pour réduire la fracture numérique en matière d'accès à un haut débit abordable et pour améliorer la culture numérique et la mutualisation des connaissances par les gouvernements, y compris parmi les groupes défavorisés et dans les zones rurales et reculées, afin de garantir l'accès aux services publics dans des conditions générales d'égalité, de renforcer la résilience face aux crises et de ne laisser personne de côté, tout en respectant le droit à la vie privée ;

8. *Réaffirme* la nécessité d'améliorer régulièrement et concrètement les capacités nationales et locales en matière de gouvernance pour réaliser le Programme 2030 et les autres accords internationaux, et encourage les gouvernements à tous les niveaux à appliquer les principes de gouvernance efficace au service du développement durable⁵, approuvés dans sa résolution 2018/12, à toutes les institutions publiques en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, en tenant compte des différences en matière de structures de gouvernance et de réalités, capacités et niveaux de développement nationaux et en respectant les priorités et politiques nationales ;

9. *Engage* le Comité à continuer de recenser et d'examiner les directives techniques connexes nécessaires à la mise en pratique des principes, y compris du point de vue sectoriel, et d'associer encore davantage les organismes des Nations Unies, les organisations régionales et les milieux professionnels et universitaires concernés à cet égard, d'une manière inclusive, avec toutes les parties intéressées ;

10. *Prend note* de l'initiative prise par le Comité d'associer à chacun des principes un ensemble d'indicateurs en vue de contribuer à renforcer la base analytique permettant d'évaluer les effets des politiques de réforme sur la création d'institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux, et de collaborer avec les organisations régionales à la mise en pratique des principes ;

11. *Encourage* les gouvernements à accélérer les mesures visant à accroître la transparence et la participation égale à la budgétisation, à établir des cadres transparents pour la passation des marchés publics qui servent d'outil stratégique pour renforcer le développement durable, à consolider les mécanismes nationaux de contrôle, tels que les institutions supérieures de contrôle des finances publiques et

⁵ Documents officiels du Conseil économique et social, 2018, Supplément n° 24 (E/2018/44), chap. III, sect. B, par. 31.

autres institutions de contrôle indépendantes, le cas échéant, qui sont chargés de vérifier l'exécution du budget, et à inscrire les engagements en faveur des objectifs de développement durable dans les processus budgétaires et financiers aux niveaux national et infranational en adoptant des pratiques qui permettent de contrôler l'utilisation des ressources financières publiques à l'appui des objectifs et d'en rendre compte, telles que la cartographie et le suivi des contributions budgétaires à chaque objectif ;

12. *Se félicite* des travaux que le Comité continue de mener sur le renforcement des capacités des institutions publiques et le rétablissement d'institutions et de systèmes crédibles de gouvernance et d'administration publique dans les pays touchés par un conflit, et attend avec intérêt que le Comité s'attache davantage à promouvoir une gouvernance efficace au service du développement durable dans de telles situations et qu'il contribue aux travaux de la Commission de consolidation de la paix ;

13. *Souligne* que la mise en place d'institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux suppose une compréhension globale de l'étendue et des capacités du personnel du secteur public, et encourage les pays à combler les lacunes en matière de capacités du personnel du secteur public, y compris les lacunes en matière de compétences numériques, dans le cadre des ressources humaines et des stratégies nationales de développement, notamment des politiques et stratégies visant à éliminer la pauvreté et à atteindre les objectifs de développement durable, en renforçant les programmes de formation correspondants, l'apprentissage entre pairs et la mutualisation des bonnes pratiques au sein des pays et entre les pays, et à fournir une formation de base sur les objectifs à l'ensemble du personnel du secteur public ;

Suivi

14. *Prie* le Comité, à sa vingtième session, qui doit se tenir du 12 au 16 avril 2021, d'examiner le thème de sa session de 2021 et celui du forum politique de haut niveau de la même année et de formuler des recommandations à ce sujet, ainsi que de contribuer à l'examen de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16, en accordant une attention particulière au caractère multisectoriel de l'ensemble des objectifs,

15. *Invite* le Comité à continuer de fournir des conseils sur les méthodes et pratiques relatives aux institutions, aux politiques et aux dispositifs mis en place pour favoriser la réalisation des objectifs de développement durable, en gardant à l'esprit que les circonstances et situations varient grandement d'un pays à l'autre, ainsi que des conseils sur les moyens de rendre les institutions efficaces, responsables et inclusives ;

16. *Prie* le Secrétaire général de prendre en compte toutes les dispositions de la présente résolution dans l'activité de l'Organisation, notamment en remédiant aux lacunes en matière de recherche et d'analyse et en répondant aux besoins de renforcement des capacités des États Membres pour mettre en place des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux en vue de la réalisation des objectifs de développement durable ;

17. *Prie également* le Secrétaire général de continuer à promouvoir et à encourager, dans les services publics, l'innovation et l'excellence en faveur du développement durable en décernant les Prix des Nations Unies pour le service public ;

18. *Prie en outre* le Secrétaire général de lui faire rapport sur la mise en œuvre et le suivi de la présente résolution selon les modalités de travail habituelles du Comité.

B. Projet de décision recommandé pour adoption par le Conseil économique et social

2. Compte tenu du thème de la session de 2021 du Conseil économique et social et de celui du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de la même année, le Comité d'experts de l'administration publique recommande au Conseil d'examiner et d'adopter le projet de décision ci-après :

Calendrier et ordre du jour provisoire de la vingtième session du Comité d'experts de l'administration publique

Le Conseil économique et social :

a) Décide que la vingtième session du Comité d'experts de l'administration publique se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 12 au 16 avril 2021 ;

b) Approuve l'ordre du jour provisoire de la vingtième session du Comité, établi comme suit :

1. Élection des membres du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Aspects liés à la gouvernance et à l'administration publique du thème de la session de 2021 du Conseil économique et social et de celui du forum politique de haut niveau pour le développement durable de la même année.
4. Dialogue avec les pays ayant pris part à l'examen national volontaire sur les aspects institutionnels de l'objectif de développement durable n° 16.
5. Renforcement de la base analytique des politiques de réforme fondées sur les principes d'une gouvernance efficace en faveur du développement durable.
6. Intégration des objectifs de développement durable dans la budgétisation et la gestion financière aux niveaux national et infranational.
7. Marchés publics durables dans la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.
8. Incidence de la pandémie de COVID-19 sur les travailleurs essentiels du secteur public.
9. Mise en place d'institutions solides pour le développement durable dans les pays touchés par un conflit.
10. Ordre du jour provisoire de la vingtième-et-unième session du Comité.
11. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa vingtième session.

c) Décide qu'il faut continuer à préparer la documentation nécessaire pour établir l'ordre du jour provisoire selon les modalités de travail habituelles du Comité.

C. Contribution du Comité au forum politique de haut niveau pour le développement durable

3. Le Comité appelle l'attention du Conseil économique et social sur sa contribution à l'examen thématique du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2020 au sujet de la promotion d'une gouvernance efficace et de la réforme des institutions aux fins de l'accélération de la réalisation des

objectifs de développement durable, communiquée le 18 mars 2020 à la Présidente du Conseil en sa qualité de Présidente du forum¹.

4. L'un des messages clefs du Comité est qu'une culture du cloisonnement continue d'entraver la réalisation globale des objectifs et de faire obstacle aux mesures visant à garantir que personne ne soit laissé pour compte. Nombre de pays ne sont pas prêts à réaliser les objectifs à l'échelle et à la vitesse souhaitées en raison d'une sous-évaluation générale du secteur public dans les théories économiques des dernières décennies et d'un mépris de la contribution que le secteur peut apporter à la société lorsqu'il dispose des capacités adéquates et des compétences et mentalités appropriées. La lutte contre la corruption reste également une condition préalable essentielle à une gouvernance efficace aux fins de l'accélération de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

5. S'il est possible que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ait pour effet de retarder la réalisation des objectifs à court terme, les moyens mis en œuvre pour y faire face montrent néanmoins que les gouvernements peuvent prendre des mesures extraordinaires pour atteindre les objectifs d'ici à 2030. L'accélération de l'action suppose des initiatives de réforme rapides fondées sur des percées innovantes ainsi que des réformes progressives qui visent des résultats cumulatifs à long terme.

6. Les moteurs et accélérateurs de l'action et des solutions transformatrices aux fins de la réalisation des objectifs comprennent les partenariats public-privé, l'administration électronique et ouverte, la prestation de services inclusifs, la formation, l'éthique du secteur public, la transparence, la participation publique et l'innovation. Au niveau infranational, les efforts faits pour ne laisser personne de côté peuvent être accélérés par la décentralisation, le développement local et le renforcement des finances des collectivités locales, de la gestion financière, de la transparence, de la responsabilité et de la participation publique.

7. Le Comité a ensuite examiné le thème de 2020 sous l'angle de la gouvernance et de l'administration publique, en prenant en considération le personnel de l'administration et du secteur public de demain. Ses principales observations et conclusions figurent au chapitre III.A.

¹ Voir https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/25956CEPA_contribution_to_2020_HLPF.pdf.

Chapitre II

Organisation de la session

A. Travaux de la session

8. Créé par la résolution 2001/45 du Conseil économique et social, le Comité d'experts de l'administration publique se compose de 24 experts nommés à titre individuel par le Conseil sur proposition du Secrétaire général. Conformément à la résolution 2020/3 du Conseil, concernant la réorganisation des travaux de sa session de 2020 et des sessions de ses organes subsidiaires, et à la décision 2020/206 du Conseil sur l'extension de sa procédure de prise de décisions pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et compte tenu de l'impact de la COVID-19 sur les modalités de travail de la session de 2020 du Conseil et des solutions technologiques et procédurales disponibles pendant la période de transition, les travaux de la dix-neuvième session du Comité ont été menés par correspondance et dans le cadre de réunions informelles tenues en ligne du 13 au 28 mai 2020 (voir annexe II).

9. Le Comité a adopté son projet de rapport sur les travaux de la session le 28 mai 2020.

B. Agenda

10. Le Comité était saisi, à sa dix-neuvième session, de l'ordre du jour suivant :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Rapport informel sur les activités intersessions du Comité et de ses membres.
4. Aspects institutionnels du thème de 2020 du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable.
5. Dialogue avec les pays ayant pris part à l'examen national volontaire sur l'objectif de développement durable n° 16.
6. Gouvernance efficace au service du développement durable : mise en pratique des principes et examen des résultats.
7. Personnel de l'administration et du secteur public à l'avenir.
8. Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives et assurer l'accès de tous à la justice.
9. Questions émergentes en matière de gestion des finances publiques et de budgétisation en faveur des objectifs de développement durable.
10. Formation et sensibilisation du public aux objectifs de développement durable.
11. Ordre du jour provisoire de la vingtième session du Comité.
12. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa dix-neuvième session.

11. Pour faciliter les délibérations, le Comité a examiné le point 4 (Aspects institutionnels du thème de 2020 du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable) en même temps que le point 7 (Personnel de l'administration et du secteur public à l'avenir).

C. Élection du Bureau

12. Les membres ci-après ont été élus au Bureau de la dix-neuvième session :

Présidente :

Geraldine J. Fraser-Moleketi (Afrique du Sud)

Vice-Présidents :

Ali Hamsa (Malaisie)

Louis Meuleman (Pays-Bas)

Moni Pizani (Venezuela)

Rapporteur :

Geert Bouckaert (Belgique)

Chapitre III

Promotion d'une gouvernance efficace et de la réforme des institutions aux fins de l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable

A. Personnel de l'administration et du secteur public à l'avenir

Faiblesses structurelles révélées par la pandémie

13. La pandémie a mis au jour des faiblesses structurelles indéniables dans les institutions et a montré qu'il était possible de trouver des solutions transformatrices pour réaliser les objectifs de développement durable. Dans le prolongement de ses contributions au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2020, le Comité a souligné que, dans bien des pays, les difficultés que rencontrait déjà le secteur public avant la pandémie étaient devenues plus omniprésentes et flagrantes. La pandémie a exposé les risques et les points faibles des administrations, par exemple leur manque de préparation aux crises, l'insuffisance des infrastructures et des investissements publics, notamment dans les systèmes de santé, et les déséquilibres dans le développement économique et social. La réalisation des objectifs pourrait être entravée par la pandémie, en particulier dans les pays où le travail de sensibilisation du public fait défaut, et les inégalités sociales ont été mises davantage en évidence par la pandémie, les groupes vulnérables et les plus défavorisés en pâtissant le plus lourdement, notamment sur le plan de l'emploi et de la protection sociale.

14. La pandémie est un signal d'alarme concernant la préparation du secteur public à la gestion des catastrophes et des crises, qui est insuffisante dans beaucoup de pays. La réponse à ce problème réside dans une planification adéquate, l'établissement de budgets opérationnels pour la gestion des catastrophes, la connectivité et les technologies Internet, ainsi que les systèmes et les infrastructures de santé.

15. La pandémie a montré que la résilience des institutions et la capacité de cerner les menaces pour la santé et le bien-être humains et d'y faire face rapidement sont d'une importance cruciale. Le Comité a souligné en particulier le rôle que jouent les autorités et les collectivités locales, en partenariat avec la société civile et le secteur privé, pour ce qui est de faire face aux crises et de poursuivre la mise en œuvre des objectifs de développement durable compte tenu du contexte.

16. Les faiblesses structurelles et procédurales des institutions posent de grands risques pour la gouvernance démocratique, l'état de droit et les droits de la personne. Elles entravent également la mise en œuvre des objectifs de développement durable, notamment les efforts visant à réduire les inégalités dans de nombreux pays. La pandémie met également en évidence le rôle central que jouent à tous les niveaux des institutions efficaces, responsables et inclusives, capables de faire face à des problèmes de gouvernance complexes et urgents dans tous les domaines visés par les objectifs.

17. La riposte à la pandémie a montré que, grâce à des mesures audacieuses, des changements transformateurs peuvent se produire à une échelle et à une vitesse dépassant tout ce que l'on pouvait imaginer auparavant. En s'efforçant de faire face à la pandémie et en planifiant le relèvement, les gouvernements ne devraient pas simplement chercher à revenir aux procédures et aux cultures institutionnelles qui existaient auparavant. La pandémie présente l'occasion unique de repenser le rôle des institutions et de l'élaboration des politiques, de promouvoir de nouvelles normes de gouvernance et de renoncer aux pratiques passées pour se tourner vers des solutions transformatrices propres à renforcer la résilience et à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

18. Il est indispensable de mobiliser l'ensemble de l'administration et l'ensemble de la société pour promouvoir la formulation de politiques cohérentes et concertées aux niveaux national et infranational et dans tous les secteurs. Il faudrait en même temps mieux mobiliser les différentes parties prenantes et collaborer plus efficacement avec elles afin notamment de ne laisser personne de côté. Il importerait de promouvoir la gouvernance à plusieurs niveaux en temps réel, en opérant des transformations structurelles solides. Il faut mettre en place des institutions compétentes pour gérer efficacement ces relations et il importe au plus haut point d'établir un contrat social fort pour atténuer les crises et réaliser le développement durable pour tous.

19. La pandémie a jeté un nouvel éclairage sur les problèmes et les possibilités liés à la mondialisation, à la solidarité et à la connexité du monde alors même que la coopération multilatérale se heurte à des contraintes croissantes. La création et la réforme des institutions publiques devraient être envisagées dans ce contexte, l'accent devant être mis sur une plus grande collaboration entre les régions et les pays.

Travailleurs essentiels du secteur public et du secteur informel

20. Il faut prêter une attention spéciale aux travailleurs et travailleuses essentiels du secteur public et du secteur informel. Dans le contexte de la pandémie mondiale, il est devenu évident que les travailleurs et travailleuses de première ligne sont sous-évalués, mal rémunérés et exclus de la pleine participation aux systèmes de protection sociale. Des problèmes similaires touchent les travailleurs et travailleuses du secteur informel, y compris celles et ceux considérés comme indispensables à la maîtrise de la pandémie et à la gestion de ses effets.

21. Pour atteindre l'objectif consistant à ne laisser personne de côté, il faut, lors de l'élaboration des politiques, accorder une attention spéciale aux besoins des agents contractuels et des travailleurs du secteur informel qui sont les plus touchés par la perte de revenus et qui ne bénéficient pas des mesures de relance et d'aide sociale mises en place par les gouvernements. Les mesures de relèvement qui ne tiennent pas compte des besoins des agents contractuels et des travailleurs du secteur informel risqueraient de saper la cohésion sociale et d'entraver la mise en œuvre du Programme 2030. Les mesures spéciales visant à remédier aux inégalités et à éliminer toutes les formes de discrimination et leurs conséquences préjudiciables conjuguées devraient être privilégiées.

Stratégies visant à renforcer les capacités du secteur public aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable

22. Les stratégies visant à renforcer les capacités du secteur public aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable doivent être fondées sur des informations claires et exhaustives concernant le personnel du secteur public. Il faut élargir la manière dont les conseillers en politique et les agents d'exécution envisagent le personnel du secteur public. Pour avoir une idée complète de la façon dont il faut renforcer les institutions aux fins de la réalisation des objectifs, il serait indiqué de définir le personnel du secteur public de manière plus générale et de prendre en compte tous ceux et celles qui assurent des services publics, à tous les niveaux, y compris les agents contractuels et d'autres qui sont rémunérés par les finances publiques, qu'ils soient fonctionnaires ou non.

23. Le Comité a souligné qu'une bonne compréhension du personnel du secteur public permettrait de mieux évaluer ses capacités et de se faire une idée plus complète de la capacité du secteur public et de sa contribution à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment au moyen de la collaboration avec la société civile et le secteur privé. Il serait alors possible d'intégrer des stratégies de

développement du personnel du secteur public dans les stratégies de développement des ressources humaines et de développement national, y compris les stratégies visant à éliminer la pauvreté et à réaliser les objectifs. Cette gestion prévisionnelle des besoins en personnel dans le secteur public devrait prendre en compte les caractéristiques du secteur public et les tendances et dynamiques démographiques nationales.

24. Comme la pandémie l'a démontré, le personnel du secteur public devra être à l'avenir plus agile et mieux formé et mieux préparé à la gestion des situations d'urgence, des chocs et des crises et à la réalisation des objectifs de développement national. Le travail à distance, des formules d'organisation du travail modulables couplées avec le travail contractuel, ainsi que de véritables partenariats multipartites, devraient permettre à l'administration d'être plus adaptative et plus créative pour répondre aux besoins existants et nouveaux.

Utilisation accrue des technologies numériques dans la prestation des services publics et accélération des mesures visant à combler la fracture numérique

25. La pandémie a entraîné l'utilisation accrue des technologies numériques dans la prestation des services publics. Toutefois, il faut accélérer fortement les mesures visant à combler la fracture numérique. Dans beaucoup de pays, la nature du travail est en train de changer en raison de l'évolution rapide des technologies, que la crise a encore accélérée. Les administrations qui ont des plateformes numériques solides et de bons outils numériques sont mieux armées pour continuer à assurer des services durant la crise. Des plateformes de cyberconférence à l'intelligence artificielle, des mégadonnées à la robotique, l'utilité des technologies numériques dans l'atténuation des risques et dans la gestion des interventions publiques est évidente.

26. Toutefois, si l'on veut tirer parti de l'administration numérique pour faire face aux effets persistants de la pandémie, ne laisser personne de côté et réduire les inégalités, il faut accélérer fortement les mesures visant à combler la fracture numérique à l'intérieur des pays et entre les pays. Dans beaucoup de pays, les infrastructures de télécommunication et d'électricité devraient également être modernisées et les pouvoirs publics devraient faciliter l'accès à un coût abordable à Internet à grande vitesse et renforcer l'aptitude à se servir des outils numériques et le partage du savoir.

27. L'incidence de l'administration numérique sur la réalisation des objectifs de développement durable en général est déterminée par les conditions sociales et économiques, par exemple pour ce qui est des conditions d'apprentissage ou de l'accès à l'eau et aux services d'assainissement dans la lutte contre la maladie. Les investissements dans l'administration numérique et les infrastructures, le savoir et les capacités connexes devraient être envisagés dans le contexte des stratégies et priorités nationales de développement durable.

28. Le Comité a rappelé que le personnel du secteur public continuerait d'être directement concerné par les progrès de l'intelligence artificielle et l'essor des nouvelles technologies. Il est nécessaire de créer de nouvelles capacités et compétences pour pouvoir exploiter les analyses de données, la science des données et les connaissances comportementales lors de l'élaboration de politiques relatives aux secteurs tels que l'éducation et la santé. En même temps, l'intelligence artificielle et d'autres technologies ne manqueraient pas de modifier et de perturber grandement les marchés du travail, ce qui pourrait avoir d'importantes conséquences pour les groupes professionnels impliqués dans la prestation de services publics.

29. Les règles régissant la confidentialité des données, la propriété des données, les données d'analyse et l'élaboration de politiques à l'aide d'algorithmes doivent être

plus clairement énoncées. Internet étant une ressource publique mondiale, il serait indiqué d'élaborer rapidement des normes communes dans ce domaine. Il faudra mettre en place un contrôle indépendant afin de maintenir la confiance dans l'administration numérique tout en respectant le principe de subsidiarité dans l'établissement de la compétence juridique sur l'utilisation des données.

Principes de gouvernance efficace au service du développement durable

30. Les principes de gouvernance efficace au service du développement durable (voir E/2018/44, par. 31) ont été mis à l'essai et se sont révélés utiles pour l'avenir de l'administration. Adoptés par le Conseil dans sa résolution 2018/12, ils mettent en évidence la nécessité d'améliorer de manière concrète et continue les capacités de gouvernance aux niveaux national et local en vue de réaliser les objectifs de développement durable ainsi que d'opérer les transformations nécessaires pour faire face à la pandémie et mettre en œuvre la décennie d'action en faveur des objectifs. À cette fin, ils sont assortis de diverses stratégies qui sont couramment utilisées pour assurer dans la pratique une gouvernance flexible et efficace et dont un grand nombre ont été reconnues et entérinées au fil des ans dans divers forums, résolutions et traités des Nations Unies.

31. La pandémie a offert l'occasion de tester les principes dans une situation qui touche les personnes et leur vie et d'examiner la manière dont ils peuvent être appliqués concrètement sur le terrain. Les principes se sont révélés hautement pertinents dans tous les contextes. Par exemple, il est clair que tous les pays tirent un avantage des investissements faits dans le renforcement des capacités d'élaboration de politiques et de planification, de gestion des risques, d'administration numérique intégrée et de prestation de services axés sur les citoyens en fonction du contexte.

32. En se fondant sur les principes pour analyser la structure institutionnelle des pays, on a pu tirer de nombreux enseignements. Les principes pourraient guider le processus de relèvement et constituer une nouvelle norme pour les réformes politiques axées sur le développement durable et les résultats de la gouvernance efficace.

B. Mise en pratique des principes de gouvernance efficace et examen des résultats

Coopération avec les organisations régionales

33. Le système des Nations Unies et les organisations régionales ont un intérêt commun à promouvoir la gouvernance efficace au service du développement durable, comme un moyen puissant d'opérer les transformations nécessaires pour donner une égale importance aux trois dimensions du développement durable et mettre en œuvre le Programme 2030. Par ailleurs, la gouvernance efficace facilite la coopération et l'intégration régionales, qui sont essentielles pour pouvoir mettre en œuvre des stratégies de développement intégrées et régler les importants problèmes transfrontières.

34. Le Département des affaires économiques et sociales et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs ont organisé, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, un atelier régional africain sur la gouvernance efficace au service du développement durable, à Pretoria du 30 octobre au 1^{er} novembre 2019. Cet atelier régional, qui s'inscrivait dans le prolongement de la dix-huitième session du Comité, avait surtout pour objet d'aider les pays à déceler les lacunes dans la manière dont leurs institutions appliquaient les principes². Il a été

² Voir https://publicadministration.un.org/africa_regional_workshop/.

particulièrement utile en raison de l'alignement des efforts de renforcement des institutions liés au Programme 2030 et à l'Agenda 2063 de l'Union africaine et en raison de la pertinence des principes au regard de l'objectif fondamental à long terme de la région, à savoir la mise en place d'institutions compétentes et d'instances dirigeantes transformatrices à tous les niveaux.

35. L'atelier a abouti à d'importants résultats, notamment à la décision de mener une enquête initiale sur l'application des principes de gouvernance efficace au service du développement durable en Afrique. L'objectif serait de déterminer les réalisations et l'état de préparation des gouvernements d'Afrique pour ce qui est d'appliquer ces principes à l'échelle nationale. L'enquête permettrait de faire des recommandations aux gouvernements d'Afrique sur les mesures qu'ils devraient prendre pour se doter d'institutions publiques résilientes, inclusives et responsables et partager les meilleures pratiques institutionnelles avec les autres États membres de l'Union africaine. L'enquête doit en principe être présentée aux chefs d'État et de gouvernement au Sommet de l'Union africaine qui se tiendra au début de 2021.

36. Les principes de gouvernance efficace au service du développement durable s'accordent également avec les conceptions actuelles du Comité de la gouvernance publique de l'Organisation de coopération et de développement économiques et son cadre d'action pour une bonne gouvernance publique, ainsi qu'avec la Charte de la fonction publique des Caraïbes de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Le resserrement de la collaboration avec ces organisations régionales et d'autres, comme le Secrétariat général ibéro-américain, pourrait contribuer au renforcement de l'action menée à l'échelle régionale pour pratiquer une gouvernance efficace aux fins du développement durable. La collaboration pourrait aussi aider à renforcer les liens, le cas échéant, entre l'action menée à l'échelle nationale pour créer des institutions efficaces, responsables et inclusives et les processus mondiaux de suivi et d'examen, et à améliorer les échanges d'informations sur la mise en pratique des principes.

37. Il conviendrait également de collaborer avec les commissions régionales et les coordonnateurs résidents pour faire mieux connaître les principes à tous les niveaux du système des Nations Unies et parmi les partenaires nationaux. Un important objectif pourrait consister à trouver les moyens d'intégrer les principes dans la culture du travail des groupes qui appuient l'application des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable des pays concernés.

Données et indicateurs

38. Le Comité a examiné un modèle permettant de comprendre les indicateurs à différents niveaux des analyses et a réfléchi à la façon d'envisager les indicateurs sous l'angle de l'incidence des principes sur le développement durable, de la contribution des stratégies couramment utilisées et, à un niveau opérationnel, de l'appui aux structures et mécanismes. Toutefois, les indicateurs étant un sujet pointu, le Comité a décidé de reporter leur examen à sa vingtième session et d'inviter son groupe de travail informel à continuer d'étudier la question durant la prochaine période intersessions.

39. La première question que le groupe de travail devrait examiner concernerait les données et les indicateurs dont on aurait besoin. Certains membres du Comité ont l'impression que le domaine est dominé par les organismes de statistique, ce qui donne lieu à des indicateurs officiellement approuvés qui sont bien étayés par des données mais qui n'ont parfois guère de sens pour les décideurs. Il est également reconnu qu'il peut être difficile de mener des activités supplémentaires de collecte et de communication de données en restant dans les limites des ressources disponibles. Le renforcement de la transparence et l'amélioration de la présentation des données existantes devraient être activement envisagés. Les travaux du Comité sur les

indicateurs devraient être menés en coopération avec les experts des domaines concernés et les spécialistes des données, comme ceux des organismes nationaux de statistique.

40. Il conviendrait de s'inspirer des travaux du Groupe de Praia pour l'étude des statistiques sur la gouvernance et d'autres initiatives, le cas échéant. Le Comité pourrait notamment tirer parti de ce qu'a constaté le Groupe de Praia au sujet des différents problèmes présentés par les méthodes statistiques. L'adoption d'un cadre convenu sur le plan international qui garantisse la qualité des données pourrait permettre au groupe de travail informel d'examiner les indicateurs et ensembles de données potentiels, officiels et non officiels, et de faire une première sélection.

41. Certains membres du Comité estiment que certains aspects de la gouvernance efficace au service du développement durable pourraient être difficiles à mesurer et que les structures et les mécanismes de gouvernance ne sont pas statiques. De plus, il existe beaucoup d'outils pour mesurer la gouvernance. Il faudrait envisager une certaine harmonisation, entre les régions et à l'intérieur des régions, dans les domaines où des comparaisons internationales sont nécessaires.

Notes d'orientation stratégique

42. En raison de la prolifération des mécanismes et des outils dans le vaste domaine de la gouvernance, il serait indiqué d'harmoniser davantage les directives pour aider les pays à renforcer leurs institutions aux niveaux national et infranational. On a commencé à compiler et à établir les connaissances collectives des réseaux de praticiens mondiaux dans une série de notes d'orientation stratégique sur la mise en pratique des principes. Étant donné la nécessité d'accélérer la promotion de la gouvernance efficace et de la réforme institutionnelle en vue de la réalisation des objectifs de développement durable et le fait que la gouvernance est le premier des quatre leviers de transformation recensés dans le *Rapport mondial sur le développement durable 2019*, des progrès plus rapides seraient peut-être nécessaires.

43. L'expérience suggère qu'il faudrait mettre en place un processus bien défini pour encourager la rigueur technique et faire en sorte que les notes d'orientation du Comité soient considérées comme pertinentes et valables par les conseillers en politique et les agents d'exécution dans divers contextes de développement. L'élaboration et l'utilisation des notes d'orientation devraient être dictées par les besoins et les principaux experts des domaines concernés et toutes les parties intéressées devraient y être associées.

44. Les premières notes d'orientation stratégique montrent comment les principes de gouvernance efficace au service du développement durable peuvent aider les agents d'exécution à appliquer les stratégies couramment utilisées en vue de réaliser les objectifs de développement durable. On a estimé qu'elles étaient un outil utile qui pourrait servir à la formation du personnel du secteur public, notamment à la mise en place de solutions numériques visant à atteindre un public mondial.

C. Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives et assurer l'accès de tous à la justice

Des institutions fortes, élément crucial de la consolidation de la paix

45. La mise en place d'une administration publique viable est un élément clef de la consolidation de la paix à moyen et long terme. Au cours des sessions précédentes, le Comité a examiné les problèmes auxquels sont confrontés de nombreux gouvernements et groupes qui se trouvent dans une situation précaire de tension d'après conflit, dans laquelle les menaces d'insécurité et de violence et l'héritage

d'injustice et de méfiance rendent l'exercice efficace du pouvoir extrêmement difficile. À ces problèmes s'ajoute maintenant la COVID-19 et ses effets sur les groupes déjà vulnérables.

46. L'idée que l'on pourrait distinguer une phase pré-conflit et une phase d'après conflit est de plus en plus problématique. Les conflits violents ont considérablement évolué au cours des deux dernières décennies : ils ont gagné en complexité et impliquent beaucoup plus d'acteurs non étatiques sur des périodes prolongées. De telles situations mettent en lumière l'insuffisance des stratégies traditionnelles de construction de l'État lorsqu'elles sont mises en œuvre isolément, et attirent un regain d'attention sur la reconstruction de l'administration publique comme élément crucial de la consolidation de la paix à moyen et long terme.

47. Les institutions publiques jouent un rôle essentiel dans la promotion d'approches intégrées qui permettent de réaliser les objectifs de développement à long terme en dépit des difficultés du présent immédiat. Pour ce faire, il faut porter une attention particulière aux mesures à court terme, comme la garantie de la sécurité et l'accès aux services de base, tout en tenant compte de considérations à plus long terme comme la prévention des conflits, l'intégration dans la société, la diplomatie à voies multiples, le développement des capacités locales et les défis de la migration.

48. Les principes de la gouvernance efficace ne sont pas foncièrement différents dans les pays touchés par un conflit. Leur application est peut-être encore plus importante dans des situations où ils semblent si loin d'être la norme. Les principes directeurs sont souvent plus utiles que les règles dans les situations de conflit et des conseils pratiques sur l'application desdits principes peuvent s'avérer précieux. Il peut en résulter un élargissement de l'espace de réalisation des objectifs de développement durable qui peut servir la consolidation de la paix.

Difficultés liées à la pandémie de COVID-19

49. De nombreux pays fragiles doivent faire face à des difficultés liées à la présence d'acteurs non étatiques armés, à des problèmes de souveraineté contestée, ou à l'existence de groupes marginaux ou isolés potentiellement violents. Il existe un risque important que le manque d'infrastructures permettant de faire face à la pandémie, ainsi que le confinement et la numérisation du travail, ne rendent les populations vulnérables encore plus vulnérables. Cette situation peut être aggravée par une évolution vers des formes de gouvernement plus autoritaires et un opportunisme politique visant à renforcer le pouvoir des coalitions et des élites.

50. La distanciation physique peut également entraver grandement les activités gouvernementales dans les zones de conflit, notamment en matière de maintien de la paix, de négociations de paix, de démobilisation et de désarmement, tout en aggravant les problèmes de santé à long terme chez les populations qui sont déjà susceptibles d'avoir de graves problèmes de santé. La pandémie entraîne des difficultés supplémentaires dans la prise en compte de la dimension de genre des conflits, notamment la violence de genre et en particulier la violence domestique. Le relatif manque de réponse aux répercussions de la pandémie sur les migrants et les réfugiés constitue une autre préoccupation, en particulier les difficultés rencontrées par ces groupes pour accéder à la nourriture et aux services de base, qui s'ajoutent aux autres problèmes qu'ils subissent.

51. D'autres solutions viables peuvent être mises en œuvre et d'autres pays peuvent recourir à des stratégies qui constituent des leçons utiles. Par exemple, la mise en place d'une riposte inclusive à la pandémie pourrait permettre de montrer aux populations touchées que l'inclusion est un principe directeur important des pouvoirs publics. Les méthodes de travail ont radicalement changé dans certains pays, qui ont

adopté de nouveaux outils permettant de mobiliser la population et d'étendre la portée des services publics, à condition de trouver les moyens d'atteindre toutes les catégories de la société, y compris les plus pauvres et les plus vulnérables.

Mettre à nouveau l'accent sur le renforcement de la gouvernance aux niveaux national et local

52. Il est essentiel de promouvoir l'appropriation nationale et de renforcer la gouvernance à tous les niveaux, car des interventions sont nécessaires à tous les niveaux pour faire face aux situations de conflit. Même dans les pays très décentralisés, il importe que l'administration centrale soit également puissante. Néanmoins, le rôle de la gouvernance locale dans les situations de conflit n'a pas été suffisamment examiné. Cela tient notamment à la multiplicité des sujets de préoccupation, qui comprennent l'urbanisation, le chômage, la criminalité, la démobilisation, la vulnérabilité aux conflits et l'ethnicité.

53. Une gouvernance locale efficace et la fourniture de services publics de qualité au niveau local, en tant que volet essentiel des efforts de cohésion nationale et d'intégration sociale des communautés, peuvent jouer un rôle essentiel dans l'instauration de la confiance et dans la lutte contre les stratégies de recrutement des groupes armés. Les administrations locales peuvent également servir d'outil pour la consolidation de la paix entre communautés et pour la relance économique. Il faut donc prêter une plus grande attention au déploiement d'efforts coordonnés et bien planifiés pour renforcer la capacité des administrations locales dans les zones touchées par le conflit.

54. Il est plus pertinent de mettre en place des modalités de collaboration avec les autorités locales tenant compte du contexte et de créer des voies d'accès directes vers les communautés les plus vulnérables plutôt que d'importer des modèles exogènes et du personnel externe. L'amélioration continue, souple et pragmatique des capacités de gouvernance locale, l'apprentissage à partir des erreurs et le retour d'information des communautés sont autant d'éléments qui contribueront à la réalisation des objectifs à long terme. Les mécanismes de dialogue inclusifs, en particulier, peuvent fournir à la population l'occasion d'exprimer ses griefs quant à la qualité des services publics et permettre de lui envoyer un message important, à savoir que les autorités gouvernementales sont présentes pour tous, même si tous n'y ont pas recours. Ces mécanismes devraient être accessibles à la fois aux habitants de la capitale et aux groupes marginalisés des zones rurales ou isolées.

Les finances publiques et la question des flux financiers illicites

55. De nombreux pays touchés par des conflits dépendent d'acteurs extérieurs pour leur financement et il est à craindre que les pays donateurs ne réorientent leur soutien vers la réalisation d'objectifs à court terme plutôt que vers des activités à long terme de renforcement des institutions qui peuvent paraître plus incertaines. La gestion des fonds destinés au maintien de la paix pose un problème particulier, car les ressources peuvent manquer au tout début des opérations, puis abonder alors que les postes correspondants ne sont pas approuvés. Il est nécessaire de parvenir à une plus grande souplesse dans l'utilisation des ressources, y compris dans le cadre des opérations de maintien de la paix, afin d'accroître leur efficacité et leur réactivité face à des situations qui évoluent parfois rapidement.

56. La reconstruction de l'administration publique passe notamment par la lutte contre les flux financiers illicites, la fraude fiscale et le blanchiment d'argent, qui tous appauvrissent le Trésor public et compromettent la fourniture de services publics essentiels. La question des flux financiers illicites mérite une attention toute particulière dans le contexte de la COVID-19, où il peut y avoir une forte pression

pour réaffecter les ressources aux soins de santé et à l'assistance économique. Il est essentiel de disposer d'outils permettant de suivre les financements et d'intercepter les flux financiers illicites.

57. En outre, l'efficacité de la gestion des finances publiques dépend de la mise en place d'un cadre financier solide, qui dans certains cas peut s'avérer si complexe qu'elle conduit involontairement à une reprise du conflit. Il importe également de reconnaître que le flux formel d'argent sur le papier ne représente qu'une partie des flux réels de ressources dans les zones de conflit et que dans certains endroits, il peut s'avérer dangereux de restreindre encore plus l'utilisation des flux illicites.

D. Budgétisation en faveur des objectifs de développement durable

Intégration des objectifs de développement durable dans les systèmes de budgétisation nationaux

58. La réalisation des objectifs de développement durable dépend de l'intégration des objectifs dans les budgets et de l'exécution effective de ces budgets. Un budget axé sur les objectifs est un budget organisé en fonction des objectifs, de leurs cibles et de leurs indicateurs. Cela suppose de présenter les cibles de manière explicite et mesurable dans les allocations budgétaires et les rapports, et d'intégrer les objectifs de développement durable à toutes les phases du processus budgétaire. L'intégration des objectifs dans les processus budgétaires nationaux présente des avantages, notamment une plus grande cohérence budgétaire, une meilleure application du principe de responsabilité et une plus grande comparabilité des budgets nationaux.

59. La budgétisation en faveur des objectifs représente un profond changement puisqu'elle nécessite de faire des compromis en ce qui concerne les dépenses, mais aussi de repenser tout le processus budgétaire et de définir qui devrait participer au processus budgétaire, comment mobiliser les différentes parties prenantes et comment équilibrer les différentes priorités. Actuellement, elle n'en est qu'à ses débuts. Si plusieurs pays ont annoncé, dans le cadre d'examens nationaux volontaires, leur intention d'intégrer les objectifs dans les processus budgétaires, peu d'entre eux ont précisé en quoi cela serait pertinent ni comment ils comptent s'y prendre.

60. De multiples facteurs compliquent la mise en place de la budgétisation en faveur des objectifs. L'établissement d'une classification budgétaire pour les objectifs et le recensement des catégories de dépenses qui peuvent être liées aux objectifs ou aux cibles posent des problèmes techniques, de même que la révision des circulaires budgétaires pour tenir compte des objectifs, la mise au point de listes de contrôle pour l'élaboration du budget et l'établissement de rapports sur l'exécution des budgets en faveur des objectifs, entre autres. Le renforcement des capacités en matière de budgétisation et de mesure des performances, l'élaboration de prévisions de recettes, la compréhension des contraintes budgétaires et l'analyse des données sont des éléments particulièrement pertinents. Une question importante est celle de l'amélioration de la disponibilité des données et des systèmes statistiques.

61. Pour faire progresser la budgétisation en faveur des objectifs, la solution la plus simple et potentiellement la plus rapide pour la plupart des pays peut consister à réorganiser les systèmes de budgétisation fonctionnelle des programmes, lorsque de tels systèmes sont utilisés. Les objectifs peuvent également être plus facilement intégrés aux budgets lorsqu'une stratégie nationale de développement durable est en place. Dans les pays qui ne pratiquent pas la budgétisation fonctionnelle des programmes, il peut être pertinent d'établir un nouveau système de budgétisation lié à la mise en œuvre des objectifs.

62. Une autre difficulté tient au fait que les systèmes actuels de budgétisation fonctionnelle des programmes des pays moins développés n'atteignent souvent pas leurs objectifs. Dans de tels cas, il peut être utile de revoir les systèmes budgétaires nationaux afin de les rendre plus efficaces, plus responsables et plus transparents, tout en intégrant les cibles et les indicateurs nationaux des objectifs de développement durable.

63. Une approche à plus long terme pourrait consister à élaborer des classifications spécifiques des dépenses liées aux objectifs. Comme les objectifs ne couvrent pas toutes les fonctions du gouvernement, il peut être souhaitable d'adopter une classification budgétaire pour les objectifs qui viennent s'ajouter aux classifications budgétaires fonctionnelles existantes, ou de revoir les classifications afin de rendre plus visibles les dépenses liées aux objectifs. La nature du système de gestion des finances publiques, la capacité de l'administration publique et la demande d'informations sur la budgétisation des objectifs par les ministères de tutelle et les parties prenantes sont autant d'éléments qui influenceront sur les choix.

64. Dans le cadre de la budgétisation en faveur des objectifs, les pays peuvent également s'appuyer sur des modèles et des outils de diagnostic et de gestion, tels que l'évaluation de la gestion des finances publiques, l'analyse et l'examen des dépenses, la planification nationale et sectorielle, les cadres de dépenses à moyen terme, l'analyse des parties prenantes, les systèmes de gestion des actifs publics, la gestion de la trésorerie par compte unique et les systèmes d'approvisionnement en ligne. Des consultations transparentes et ouvertes avec tous les acteurs concernés devraient servir à orienter les décisions.

Accroître la transparence des finances publiques

65. La transparence budgétaire et un dialogue ouvert et inclusif sur les budgets permettent aux gouvernements de mieux justifier leurs choix politiques, de communiquer sur les effets attendus et de montrer en quoi leur action correspond aux objectifs et aux engagements politiques nationaux. Une grande majorité de pays ne présentent pas de données sur les dépenses ventilées par sexe, âge, revenu ou zone géographique. Il est donc difficile d'analyser l'effet des politiques fiscales sur les différents groupes et de juger si elles répondent à l'objectif de ne laisser personne de côté. En outre, beaucoup de pays ne fournissent pas d'informations sur les charges fiscales ou ne présentent pas d'informations sur les activités parafiscales indiquant la raison de l'exercice de ces activités et les bénéficiaires visés.

66. Le moment où sont fournies les informations, leur qualité et leur facilité d'utilisation par les parties prenantes sont également des facteurs de poids pour assurer une véritable transparence budgétaire. De meilleurs systèmes de programmation, de planification et d'évaluation, ainsi que l'utilisation des technologies de l'information et des communications, peuvent y contribuer.

67. La pandémie pourrait créer des difficultés supplémentaires en matière de transparence budgétaire aux niveaux national et infranational, car les gouvernements changent rapidement de priorités, révisent les budgets, réattribuent les ressources et réorientent les politiques fiscales et les dépenses. Dans certains pays, le pouvoir législatif a été contourné, les procédures budgétaires établies ont été suspendues et la gestion des fonds spéciaux de réponse aux crises est souvent opaque. Les mesures budgétaires d'urgence peuvent également être difficiles à suivre car les pays ont tendance à être moins transparents sur l'exécution du budget que sur sa planification.

68. Toutes les données et informations sur la réponse à la pandémie doivent être totalement transparentes pour permettre la participation et le contrôle de la population. On commence à voir apparaître des exemples de budgets transparents et

d'appel à la participation de la population, souvent grâce à l'utilisation d'outils et de technologies numériques permettant de diffuser des informations importantes sur les politiques, les programmes et les dépenses, de faciliter la participation de la population et d'améliorer la prestation de services.

69. La mauvaise gestion des fonds publics et les pratiques cachées liées aux dépenses d'urgence peuvent également faire dérailler la réalisation des objectifs de développement durable. L'extension du pouvoir de l'État en l'absence de contre-pouvoirs dignes de ce nom, ainsi que le risque accru de corruption lorsqu'il n'existe pas d'État fonctionnel, sont des questions qui méritent également d'être abordées lorsqu'il s'agit d'assurer l'application du principe de responsabilité et d'obtenir des résultats dans le cadre de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.

Renforcer la participation publique à la budgétisation

70. Une meilleure budgétisation en faveur des objectifs suppose d'informer le pouvoir législatif, les institutions supérieures de contrôle, la société civile et le grand public sur les priorités, les politiques et l'exécution du budget pour ce qui touche aux objectifs. Elle nécessite également une coopération transparente avec les parties prenantes au sein du Gouvernement et tout au long du processus budgétaire.

71. La transparence budgétaire et la diffusion de connaissances à ce sujet permettent la participation de la population tout au long du processus budgétaire. Dans plusieurs pays, les citoyens posent de plus en plus de questions sur les budgets, prennent contact avec les parlementaires, les institutions supérieures de contrôle des finances publiques et d'autres parties prenantes de l'analyse budgétaire concernant les objectifs, établissent des budgets citoyens et utilisent des informations relatives aux budgets pour vérifier si les plans nationaux de développement sont conformes aux objectifs, évaluer les effets des budgets sur les inégalités et alimenter la réflexion sur les politiques et les pratiques.

72. Le contrôle parlementaire devrait inclure une analyse critique et un suivi des allocations budgétaires destinées à la mise en œuvre des objectifs. Dans de nombreux pays, les législateurs ont besoin d'être mieux informés et de disposer de connaissances et de capacités accrues pour pouvoir débattre sur le fond du contenu des budgets et assurer le suivi de leur exécution. De même, les capacités de la société civile pourraient être renforcées par des efforts visant à promouvoir l'éducation financière et budgétaire.

73. Les démarches participatives en matière de budgétisation peuvent être soutenues par une législation appropriée qui rende les résultats des consultations publiques contraignants sous certaines conditions. Alors que les pays s'efforcent de promouvoir la participation des citoyens au processus budgétaire, il importe également de mieux comprendre l'effet de la participation de la population sur les allocations et l'exécution du budget.

Appuyer les autorités infranationales

74. Les autorités infranationales sont confrontées à de graves problèmes budgétaires et à des risques financiers. Les gouvernements nationaux réduisent les transferts budgétaires alors même que les recettes propres des autorités infranationales ont été considérablement réduites. Pour les collectivités locales qui disposent d'une capacité d'emprunt, l'accès au capital sera plus difficile et plus coûteux. Dans les circonstances actuelles, les autorités infranationales risquent d'être contraintes de procéder à de douloureuses réductions des dépenses et de licencier des agents publics, ce qui

pourrait aggraver encore les répercussions sociales et économiques de la pandémie et compromettre la réalisation des objectifs.

75. Les autorités infranationales doivent également faire face à des difficultés particulières liées aux ressources humaines et à l'appareil administratif dont elles disposent. Il importe de renforcer les normes de base de la gestion des finances publiques, de développer les capacités techniques du personnel qui travaille sur les budgets financiers et d'améliorer la transparence au niveau local, en mettant particulièrement l'accent sur les processus de passation de marchés pour les infrastructures locales.

76. Un effort mondial concerté pour soutenir les autorités infranationales pourrait prendre la forme de facilités de prêt du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale afin d'assurer la liquidité du secteur des emprunts infranationaux, d'une assistance directe aux services essentiels, de subventions pour les salaires du secteur public et d'aides ciblées pour permettre aux autorités infranationales de réaliser les activités de communication, les tests et les autres mesures nécessaires pour atténuer les effets de la pandémie sur la santé publique et sur la mise en œuvre des priorités à plus long terme liées aux objectifs.

Budgétisation et gestion financière au service du relèvement

77. Si l'on ne parvient pas à trouver un équilibre entre les réponses d'urgence à la pandémie et les priorités à long terme, la reprise risque de s'avérer plus difficile et la réalisation des objectifs risque d'en souffrir. Le renforcement des réformes budgétaires en cours en faveur des objectifs peut aider à trouver ce compromis. La réalisation des objectifs nécessite une volonté politique d'allouer des ressources budgétaires suffisantes aux secteurs qui y contribuent.

78. Les profonds effets négatifs de la crise actuelle mettent particulièrement en lumière les importantes lacunes des investissements publics, par exemple dans la santé, l'éducation, la protection sociale, les infrastructures et d'autres domaines que les objectifs visent à traiter. Les mesures visant à soutenir le relèvement à long terme devraient être organisées autour des priorités nationales de développement durable, avec des ressources consacrées à la lutte contre les effets dévastateurs de la pandémie sur les moyens de subsistance des populations et une mobilisation renouvelée en faveur du développement durable, dans le cadre de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.

79. La passation des marchés publics peut être un levier essentiel pour faire progresser le développement durable dans le contexte actuel, car elle peut servir d'assise pour changer les modèles de production et de consommation, faire évoluer les mentalités dans le secteur public et mobiliser les ressources nationales. Avant d'entamer les processus de passation de marchés, il est indispensable de procéder à des évaluations de l'efficacité ex ante. Les décisions concernant l'achat de biens, de travaux ou de services doivent être fondées sur des analyses de faisabilité pertinentes. Dans les pays moins avancés, ces mécanismes n'existent pas ou ne fonctionnent pas. Certains pays subordonnent les achats les plus coûteux à l'approbation ex ante d'un organisme de contrôle, mais les capacités d'analyse de celui-ci sont souvent insuffisantes.

80. Il importe également d'améliorer l'évaluation de l'efficacité des achats de l'État. Une véritable évaluation comparative peut être une bonne pratique, car non seulement elle montre les différences de prix d'achat des produits de base, mais elle suppose également d'apporter des explications et des précisions. Il pourrait être utile de renforcer les systèmes d'évaluation ex ante des besoins et d'évaluation comparative ex post des résultats, qui constituent les outils d'une passation de marchés efficaces,

et de soutenir les échanges de bonnes pratiques en matière de marchés publics durables.

E. Formation et sensibilisation du public aux objectifs de développement durable

Sensibilisation

81. Certains pays ont constaté que la sensibilisation de la population en général peut être une stratégie efficace pour renforcer le soutien à la réalisation des objectifs de développement durable aux niveaux national et infranational, mobiliser les parties prenantes et mettre en évidence les lacunes des institutions publiques en matière de compétences et de capacités. Certains pays ont jugé utile de concevoir une stratégie de communication globale passant par les médias sociaux, la radio et la télévision, le dialogue communautaire et l'action collective afin de mobiliser toutes les parties prenantes, tout en organisant de larges consultations sur des questions thématiques et en favorisant le partage des connaissances à tous les niveaux. Dans les zones rurales, les réseaux communautaires peuvent faciliter la tâche des chercheurs, des fonctionnaires locaux, de la société civile et du secteur privé pour sensibiliser la population et l'aider à mieux comprendre les objectifs.

Formation des agents de l'État

82. Pour faire progresser les objectifs nationaux de développement durable, le personnel de la fonction publique doit être formé et doté des compétences nécessaires pour assurer la mise en œuvre des plans nationaux de développement. Les évaluations visant à repérer les lacunes en matière de capacités à tous les niveaux de l'administration peuvent constituer un point de référence précieux pour la planification des effectifs du secteur public et les besoins de formation connexes. Pour de nombreux gouvernements, ces évaluations devraient révéler la nécessité de renforcer les capacités de planification aux niveaux national et infranational, notamment en matière de gestion des risques et de réaction aux crises. Les stratégies couramment utilisées, associées aux principes de gouvernance efficace, indiquent d'autres domaines de pratique dans lesquels certaines aptitudes et compétences pourraient être utilement améliorées dans l'administration publique.

83. Dans de nombreux pays, les programmes d'enseignement post-secondaire forment la plupart des professionnels qui commencent leur carrière dans l'administration publique et offrent également des possibilités de formation continue et de formation des cadres. La contribution des écoles et des instituts d'administration publique à la réalisation du Programme 2030 pourrait être renforcée par l'exigence que tous les nouveaux diplômés en licence, master ou doctorat soient formés aux objectifs et réfléchissent à la manière d'accélérer leur mise en œuvre. Ce prérequis pourrait être intégré aux procédures d'accréditation fondées, entre autres, sur les normes d'excellence du Département des affaires économiques et sociales et de l'Association internationale des écoles et instituts d'administration pour les programmes d'éducation et de formation en administration publique.

84. Une formation de base sur le Programme 2030 et les objectifs de développement durable devrait être obligatoire pour tous les fonctionnaires, y compris celles et ceux occupant des postes d'encadrement et de direction. En outre, il pourrait être utile d'œuvrer à faire connaître des conseillers politiques et du personnel d'encadrement dans l'ensemble de l'administration publique la notion de gouvernance efficace au service du développement durable fondée sur les principes de la gouvernance efficace. Une vision commune de la manière dont les différents Ministères peuvent synchroniser leurs efforts pour atteindre les objectifs et promouvoir des approches

multidisciplinaires pourrait être un ajout particulièrement opportun aux programmes de formation. Cette formation pourrait être accompagnée d'une formation sur les stratégies couramment utilisées pour la réalisation des objectifs, ciblées par secteur et par fonction. Les notes d'orientation stratégique examinées au chapitre III.B du présent rapport pourraient servir de base au contenu de la formation une fois qu'elles auront été plus amplement développées.

Méthodes et ressources

85. Compte tenu de la nature du Programme 2030, des défis complexes auxquels seront confrontés les futurs fonctionnaires et agents du secteur public et de la nécessité de collaborer avec un large éventail de parties prenantes, la formation du personnel de l'administration publique devrait viser à améliorer considérablement les compétences en matière d'analyse des politiques et de résolution des problèmes. L'établissement d'un lien entre l'apprentissage et la gestion du changement et l'application de nouvelles compétences aux réformes d'orientation peut nettement contribuer à donner du sens aux missions du personnel et à accroître sa motivation ; cet aspect devrait faire partie des possibilités de formation du personnel. Cette vision de la conception des programmes de formation s'appliquerait en particulier à ceux qui concernent l'évolution de carrière et serait renforcée en laissant au personnel le temps d'exercer de nouvelles compétences et de mettre en pratique ses connaissances. La formation est d'autant plus utile lorsqu'elle met l'accent sur des compétences transférables à d'autres domaines et fonctions professionnelles. Il faut également prévoir des activités de formation technique de courte durée qui aident les fonctionnaires à remplir leurs fonctions quotidiennes. L'accès des fonctionnaires à la formation à court et à long terme pourrait être mis en lien avec la gestion et l'évaluation des performances.

86. Il convient d'examiner les moyens de garantir une véritable égalité des chances dans les situations où les fonctionnaires sont considérablement surchargés ou sous-payés et où les offres sont difficiles à pourvoir. Selon les conclusions des analyses coûts-avantages de la formation des cadres, cette méthode est particulièrement coûteuse par rapport aux résultats obtenus, et s'avère relativement inaccessible comparée à d'autres modalités de formation des agents du secteur public.

87. Compte tenu de l'augmentation des coûts et de la diminution des budgets, la limitation des ressources constitue un obstacle majeur au développement des ressources humaines du secteur public dans de nombreux pays. Lorsqu'il existe un accès abordable et fiable à l'Internet à haut débit, la formation en ligne offre des solutions prometteuses telles que la mise en place de cours en ligne ouverts à toutes et à tous, d'ateliers virtuels et d'autres formes d'apprentissage fondées sur le numérique. Dans certains pays, le passage rapide à l'enseignement en ligne et au télétravail en raison de la pandémie de COVID-19 a permis d'envisager un développement nouveau de l'apprentissage fondé sur les technologies de l'information et des communications. Toutefois, comme dans d'autres domaines des services publics, la fracture numérique signifie que de nombreuses personnes, y compris celles qui travaillent dans le secteur public, ne disposent toujours pas du matériel ou des compétences nécessaires à l'enseignement à distance.

88. Le partage des connaissances est un autre moyen de faire face aux contraintes de ressources. S'il convient de mettre l'accent sur le renforcement des capacités nationales de formation, certains gouvernements trouveront peut-être utile de s'appuyer sur les connaissances et les mécanismes organisationnels de réseaux internationaux tels que l'Association internationale des écoles et instituts d'administration et l'Association africaine d'administration et de gestion publiques. Les instituts de formation pourraient examiner les meilleurs moyens de contribuer à

l'élaboration de matériel accessible et de haute qualité que d'autres acteurs pourraient utiliser et inclure dans leurs propres cours.

89. L'apprentissage entre pairs s'est avéré bénéfique dans de nombreux domaines politiques en lieu et place des modes d'apprentissage « descendants » ; il pourrait être renforcé grâce aux efforts actifs des réseaux professionnels pour mettre en relation les personnes qui ont une expertise avec d'autres personnes dans leur propre région, ville ou village. Il pourrait être utile de travailler avec des chercheurs et des institutions universitaires pour rendre la formation elle-même plus efficace et rapprocher davantage la pratique et l'enseignement.

Chapitre IV

Futurs travaux du Comité

90. Le Comité continuera d'aligner son programme de travail sur les besoins et les priorités établis par le Conseil économique et social afin de contribuer efficacement aux délibérations du Conseil et de l'aider à s'acquitter de ses fonctions. À sa vingtième session, le Comité examinera le thème adopté pour la session de 2021 du Conseil et du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, et formulera des recommandations sur les aspects relatifs à la gouvernance et aux institutions qui y sont liés.

91. Le Comité invitera à nouveau les pays intéressés ayant pris part à l'examen national volontaire à entamer un dialogue avec les experts sur les aspects institutionnels de l'objectif de développement durable n° 16, en tenant compte des interconnexions entre l'objectif n° 16 et l'ensemble des objectifs de développement durable et en ayant à l'esprit la riposte à la pandémie de COVID-19 et le relèvement des pays après la pandémie. Les membres suggèrent de faire du dialogue un point permanent de l'ordre du jour du Comité jusqu'en 2030.

92. Le Comité a affirmé que les principes d'une gouvernance efficace au service du développement durable, approuvés par le Conseil en juillet 2018, demeuraient un cadre transversal utile pour ses travaux futurs. À sa vingtième session, le Comité développera ce cadre en mettant l'accent sur le renforcement des capacités d'analyse des politiques de réforme institutionnelle fondées sur ces principes, au moyen notamment d'études et d'indicateurs régionaux.

93. Le Comité a également convenu que dans son analyse de la mise en place d'institutions solides propices au développement durable dans les pays touchés par des conflits, il tiendrait compte des particularités des différentes régions et de la nature des conflits dans les différents pays.

94. Le Comité a décidé de continuer d'organiser des groupes de travail intersessions informels sur ces questions pour préparer sa prochaine session, tout en tenant compte de la nécessité de produire des analyses, évaluations et recommandations techniques et spécialisées pour concourir à la mise en œuvre du Programme 2030, comme le prévoit la résolution [72/305](#) de l'Assemblée générale.

95. Compte tenu de la précieuse expérience acquise dans l'organisation de réunions en ligne, le Comité continuera d'utiliser ce format, notamment pendant la période intersessions, pour les réunions des groupes de travail informels. Ces réunions en ligne viendront en complément de la session annuelle tenue au siège de l'Organisation des Nations Unies.

96. Les contributions des observatrices et observateurs ont été saluées. Le Comité envisage de renforcer l'engagement des jeunes intéressés par la fonction publique en invitant par exemple les participantes et participants du programme Simu l'ONU à suivre en ligne les délibérations de la vingtième session.

97. Le Comité a décidé de poursuivre l'examen de ses méthodes de travail et s'est réjoui à la perspective de continuer à collaborer avec d'autres organes subsidiaires du Conseil, la Commission de consolidation de la paix et d'autres mécanismes des Nations Unies, selon qu'il conviendra, en vue de promouvoir les liens et de concourir à l'approche intégrée du Conseil.

Annexe I

Liste des documents

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
2	Ordre du jour provisoire annoté (E/C.16/2020/1)
4	Note du Secrétariat transmettant le rapport d'experts sur la promotion d'une gouvernance efficace et de la réforme des institutions aux fins de l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable (E/C.16/2020/2)
4	Contribution du Comité pour l'examen thématique de 2020 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable
6	Note du Secrétariat sur une gouvernance efficace au service du développement durable : mise en pratique des principes et examen des résultats (E/C.16/2020/3)
7	Note du Secrétariat transmettant le rapport d'experts sur la gestion du personnel de l'administration et du secteur public à l'ère du numérique (E/C.16/2020/4)
8	Note du Secrétariat transmettant le rapport d'experts sur le rétablissement d'institutions et de systèmes crédibles de gouvernance et d'administration publique après un conflit (E/C.16/2020/5)
9	Note du Secrétariat transmettant le rapport d'experts sur la budgétisation de l'action à mener au titre des objectifs de développement durable (E/C.16/2020/6)
10	Note du Secrétariat transmettant le document d'experts sur la formation aux objectifs de développement durable pour les agents publics (E/C.16/2020/7)
10	Document de séance sur la formation et la sensibilisation aux objectifs de développement durable : l'expérience du Ghana

Annexe II

Correspondance et réunions virtuelles informelles tenues au cours de la dix-neuvième session

Le 28 avril 2020, le directeur de la Division des institutions publiques et de l'administration numérique, Juwang Zhu, a communiqué à tous les membres du Comité, en sa qualité de Président par intérim, une lettre transmettant cinq candidatures au Bureau de la dix-neuvième session qui ont été reçues des membres pendant la période intersessions. Aucune objection n'ayant été soulevée dans le cadre de la procédure d'approbation tacite, les membres du Bureau sont réputés avoir été élus par acclamation le 1^{er} mai. Le Comité a décidé de reporter le dialogue avec les pays ayant pris part à l'examen national volontaire sur l'objectif de développement durable n° 16. Il a examiné tous les autres points à l'ordre du jour par voie de consultations écrites et de réunions informelles organisées les 13, 15, 18, 21, 27 et 28 mai au moyen d'une plateforme virtuelle. Il a conclu les travaux de la session le 28 mai en adoptant le projet de rapport y relatif. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, Liu Zhenmin, a formulé des observations finales.

Participation

Étaient présents les 23 membres du Comité dont les noms suivent : Linda Bilmes (États-Unis d'Amérique), Geert Bouckaert (Belgique), Upma Chawdhry (Inde), Emmanuelle d'Achon (France), Cristina Duarte (Cabo Verde), Geraldine J. Fraser-Moleketi (Afrique du Sud), Ali Hamsa (Malaisie), Ma Hezu (Chine), Paul Jackson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), Bridget Katsriku (Ghana), Margaret Kobia (Kenya), Linus Toussaint Mendjana (Cameroun), Louis Meuleman (Pays-Bas), Gregorio Montero (République dominicaine), Lamia Moubayed Bissat (Liban), Juraj Nemec (Slovaquie), Katarina Ott (Croatie), Regina Silvia Pacheco (Brésil), Moni Pizani (République bolivarienne du Venezuela), Ora-orn Poocharoen (Thaïlande), Devon Rowe (Jamaïque), Abdelhak Saihi (Algérie) et Henry Sardaryan (Fédération de Russie). Gowher Rizvi (Bangladesh) n'a pas pu participer à la réunion.

Étaient également présents des observateurs d'organisations intergouvernementales, gouvernementales et non gouvernementales et d'organisations apparentées, qui avaient été invités à envoyer des communications écrites avant et pendant la session. Les contributions des observatrices et observateurs peut être consultée sur la page Web du Comité, à l'adresse suivante : <https://publicadministration.un.org/fr/cepa>.

20-07476 (F) 160720 170720

2007476